

cèse de Posen et de Gnesen. Cette lettre présente le plus haut intérêt, puisqu'elle détermine bien l'attitude de l'épiscopat allemand vis-à-vis des membres du clergé qui s'occupent activement de politique.

En voici le sommaire :

Elle reconnaît à chaque membre du clergé le droit rigoureux de s'occuper de toutes les questions politiques suivant les ordres de sa conscience. Le prêtre peut faire de l'agitation pour n'importe quel parti, le candidat de n'importe quelle religion ou nationalité. Lui-même, après en avoir simplement avisé ses supérieurs, peut briguer librement un mandat. Il fait tout cela à ses risques et périls personnels. On ne lui défend que de découvrir ses supérieurs qui se désintéressent de son attitude politique tant que celle-ci n'est pas contraire aux règles de la foi et de la morale.

Mgr Stablewsky a été vigoureusement attaqué par la presse gouvernementale pour avoir « tracé si nettement la ligne de démarcation » entre les droits du citoyen et les devoirs du prêtre vis-à-vis de ses supérieurs. Par contre, les journaux du Centre ont formé une garde d'honneur autour du prélat polonais.

Les catholiques allemands savent, en effet, qu'ils doivent tous leurs succès politiques à une liberté, dont le clergé n'a jamais abusé, mais dont il a su merveilleusement se servir pour le bien de l'Eglise et la prospérité du pays. C'est le prêtre homme public (à ses risques et périls, mais aussi libre de toute entrave sur le terrain réservé de la politique) qui a créé le grand parti catholique, la presse catholique, les associations ouvrières catholiques et mixtes qui ont fait du centre le parti dont dépendent les destinées de l'empire

---